

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/006

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le
ID : 084-298401712-20220224-2022_006-DE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LE FAOU Michel - PELISSIER Laurence
Excusés : DEVINE Marc - LIENS Charles
Syndic suppléant : OLIVIER Denis – Jean Pierre CAPELLO
Excusé : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Avenant n°1 – marche 2021-03

=====

Le Président expose : Afin de répondre au mieux aux prestations complémentaires nécessaires à la réalisation du marché 2021-03 « Travaux de sécurisation de la filiole de Ceinture – quartier Cabedan – commune de Cavaillon », un avenant de prix nouveaux et de prestations supplémentaires, modifiant le montant du marché doit être passé. Le délai de réalisation est prolongé de 2 semaines.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la liste des prix nouveaux et des prestations supplémentaires pour le marché 2021-03 « Travaux de sécurisation de la filiole de Ceinture – quartier Cabedan – commune de Cavaillon » et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

